

Installations classées

Etudes d'impacts et de dangers



Une société classée ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) est soumise à des exigences réglementaires par arrêté préfectoral.

Vous souhaitez

- Déposer ou actualiser un dossier
- Elaborer un système de gestion de la sécurité
- Mettre en place un plan POI
- Réaliser une étude complémentaire au dossier

► La société SEIE Environnement Energie & Sécurité peut vous aider à :

- Gérer les procédures «installations classées pour la protection de l'environnement» (ICPE)
- Mettre en place un système de Gestion de la Sécurité
- Réaliser les études de danger : identifier et évaluer les sources internes et externes - Etudier et chiffrer les mesures de sécurité.
- Réaliser des études d'impacts : qualité des rejets dans l'eau – impacts des émissions dans l'atmosphère et système de gestion des déchets
- Évaluer les scénarios d'accidents majeurs (incendie - explosion) à l'aide d'outils de simulation adaptés
- Élaborer les plans de prévention : POI
- Évaluer et hiérarchiser les risques de votre activité :
 - Etudes ATEX - Etude foudre - Etude de l'impact sanitaire (substances chimiques)
 - Aider à la mise en place des mesures de prévention des risques

17, route de Sansais • 79000 Bessines
Tél. : 05 49 79 56 20 - Fax : 05 49 73 07 46
mail : contact@seie-environnement.com

www.seie-environnement.com